

CHAMBRE des Représentants.	KAMER der Volksvertegenwoordigers.
SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1925.	BIJTENGEWONE ZITTIJD 1925.
Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1925 ⁽¹⁾ .	Begroting van het Ministerie van Wetenschappen en Kunsten voor het dienstjaar 1925 ⁽¹⁾ .
AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.	AMENDEMENT VOORGESTELD DOOR DE REGERING.

Bruxelles, le 7 juillet 1925.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à deux amendements que M. le Ministre des Sciences et des Arts propose d'apporter au projet de Budget de son Département pour l'exercice 1925.

Ils se traduisent par une augmentation de 2,000,000 de francs.

Ensuite de ces amendements, ledit projet de Budget s'élèvera :

Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr.	332,513,489 »
Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . .	93,144,891 »
Ensemble. . . . fr.	425,658,380 »

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
ALB. JANSSEN.

⁽¹⁾ Budget, n° 4 - VII.
Rapport, n° 39.
Amendement, n° 44.

⁽¹⁾ Begroting, n° 4 - VII.
Verslag, n° 39.
Amendement, n° 44.

Le présent amendement (n° 45) a été distribué le 7 juillet 1925.

Dit amendement (n° 45) werd rondgedeeld op 7 Juli 1925

AMENDEMENTS.**CHAPITRE V.****ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

ART. 31. — Subside à l'Université
libre de Bruxelles . fr. 2,000,000 »

Augmentation de 1,000,000 de francs.

ART. 32. — Subside à l'Université
catholique de Louvain
. fr. 2,000,000 »

Augmentation de 1,000,000 francs.

HOOFDSTUK V.**HOOGER ONDERWIJS.**

ART. 31. — Toelage aan de Vrije Uni-
versiteit te Brussel. fr. 2,000,000 »

ART. 32. — Toelage aan de katho-
lieke Universiteit te Leuven
. fr. 2,000,000 »

ART. 31 et 32. — Augmentation en vue d'aider les Universités de Bruxelles et de Louvain à faire face à l'accroissement de leurs dépenses.
